



**MET PARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

28 JUIN 2024

Bureau du Courrier

## **Procès-verbal**

de la séance du conseil d'administration de la régie  
du mercredi 29 mai 2024

**PV N° 2024/03**

Administrateurs présents :

- Monsieur Christophe DUPRAT
- Madame Géraldine AMOUROUX
- Monsieur Patrick BOBET
- Madame Béatrice de FRANÇOIS
- Monsieur Gérard CHAUSSET
- Monsieur Stéphane MARI
- Monsieur Patrick PAPADATO
- Madame Isabelle RAMI
- Madame Brigitte TERRAZA

Administrateurs excusés :

- Monsieur Olivier ESCOTS ayant donné pouvoir à M. PAPADATO
- Monsieur Emmanuel SALLABERRY ayant donné pouvoir à M. DUPRAT

Est excusée pour la DGFIP :

- Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Est présent pour Bordeaux Métropole :

- Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité

Est présent pour les associations :

- Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

- Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

- Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
- Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
- Monsieur Jérôme OSCISLAWSKI, directeur d'exploitation
- Monsieur Lucien LEVEAU, responsable unique sécurité
- Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
- Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
- Madame Véronique ENOUS, chargée de ressources humaines
- Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
- Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
- Monsieur Pascal VERZEROLI, responsable informatique
- Madame Emma LEGRAS, cheffe de projet IT/OT
- Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
- Madame Aurélie LALY, assistante de direction
- Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

**M. PAPADATO** indique qu'il a des difficultés à se connecter sur la plateforme pour lire les informations et délibérations qui sont présentées. Le logiciel n'est pas intuitif. La convocation et l'ordre du jour sont adressés bien en amont mais ensuite il faut retrouver ce lien pour pouvoir lire les délibérations et les informations qui sont présentées.

**M. ANDREOTTI** répond que dans les prochains mois, la Régie va changer de support pour adresser ces documents et peut-être le choix se portera sur un logiciel que les élus de la ville de Bordeaux connaissent bien puisque c'est celui dont la mairie se sert pour gérer les conseils municipaux.

**M. le président** constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. Certains administrateurs devant quitter la séance à 18 H, il propose de commencer la séance par les délibérations qui nécessitent le vote des administrateurs.

**M. le président** souhaite adresser au directeur général ainsi qu'à ses collaboratrices et collaborateurs ses remerciements pour la soirée des 20 ans de la Régie qui était vraiment bien. Les agents de METPARK et les représentants du conseil d'administration présents ont passé une bonne soirée. Merci beaucoup pour cette belle organisation. C'était un bon moment d'échange.

**M. le président** demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté.

#### **Affaire 2024/03/01P : convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur une activité de nettoyage de véhicules dans le parking centre commercial Mériadeck**

**Mme HIRIART** indique que la Régie a lancé une consultation publique pour l'exploitation d'une activité de nettoyage de véhicules dans le parking centre commercial Mériadeck. A l'issue de la consultation, l'offre de la société DETAIL CAR a été retenue et va exploiter avec son franchisé, la société MERIADECK CLEAN, une activité de nettoyage sur le parking centre commercial Mériadeck. Un projet de convention est soumis au vote du conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/01P

#### **Affaire 2024/03/02P : vélo tour : convention de partenariat**

**M. ANDREOTTI** précise que, comme l'année dernière, METPARK propose de renouveler le partenariat dans des modalités adaptées.

**Mme GAUTHIER** indique que la Régie aura un stand METSTATION sur le village départ/arrivée du vélo tour. L'objectif de ce partenariat est de valoriser les METSTATION et d'informer les métropolitains sur l'existence de cette offre. Il y aura une visibilité de la Régie tout au long du parcours et vélo tour va distribuer des dossards dans la METSTATION de 8 mai 45. Les participants seront donc obligés de rentrer dans la METSTATION, ce qui donnera à METPARK de la visibilité.

**M. ANDREOTTI** demande combien de participants au vélo tour ?

**Mme GAUTHIER** répond 3 500 et 50 à 60 % viendront récupérer le dossier la veille dans la METSTATION.

**M. ANDREOTTI** précise qu'il devrait y avoir environ 2 000 clients potentiels ou prospects qui passeront dans la METSTATION.

**M. le président** fait remarquer que c'est une bonne opération pour la METSTATION. Dans le cadre du grand projet de la gare de Bordeaux, la SNCF souhaite visiter la METSTATION pour dupliquer ce modèle à la gare St Jean. L'initiative déclenche l'intérêt parmi les grandes institutions en France.

**M. PAPADATO** félicite METPARK pour cette initiative pour faire connaître la METSTATION, c'est une bonne occasion et une très bonne idée.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/02P

### **Affaire 2024/03/03P : révision des conditions générales de vente des réservations**

**Mme HIRIART** indique qu'afin de respecter les évolutions réglementaires en matière de droit de la consommation, METPARK a mis à jour, comme effectué en 2023 pour les conditions générales de vente pour les abonnements, les conditions générales de vente pour les réservations en ligne.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/03P

### **Affaire 2024/03/04 : marché n° 2024SE012 : entretien des parkings et des locaux de METPARK : autorisation de signature**

**Mme GOULAY** précise que METPARK avait signé un marché de prestation de nettoyage des locaux et des parkings il y a 2 ans avec la société ELIOR qui n'a pas donné satisfaction. Il a été décidé de ne pas reconduire le marché. Un nouvel appel d'offres a été lancé pour choisir un nouveau prestataire pour ce marché d'un montant de 3 M€ sur 4 ans. 10 entreprises ont déposé une offre. Il a été proposé à la commission d'appel d'offres réunie le 15 mai dernier de retenir la société SAMSIC II pour un montant global forfaitaire de 2 893 652 € et un montant maximum de 40 000 € pour la partie accord-cadre à bons de commande. La CAO a attribué ce marché à SAMSIC II. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à signer ce marché.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/04P

### **Affaire 2024/03/05 : marché n° 2021MOE0113 : contrat de maîtrise d'œuvre pour la création et la rénovation d'espaces à mobilités douces : avenant n° 4 : augmentation du montant maximum**

**Mme GOULAY** indique qu'en mars 2022, METPARK a notifié un marché au cabinet d'architecte MORE ARCHITECTURE pour la conception des locaux à mobilités douces pour un montant maximum de 265 500 €. Les changements de programme et des politiques publiques ont nécessité une augmentation de ce montant maximum de manière à pouvoir terminer et livrer des METSTATION dont les programmes ont été modifiés. Il a été proposé à la commission d'appel d'offres

réunie le 15 mai dernier la passation d'un avenant d'un montant de 341 977 € représentant une hausse de 29 %.

**M. ANDREOTTI** précise que cet avenant traduit une ambition encore plus grande de la Régie en terme de mobilité douce car les METSTATION auront une superficie plus importante, ce qui demande plus d'étude et donc plus de moyens.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/05P

**Affaire 2024/03/06P : marché n° 2021PI01502 : mission de contrôle technique dans le cadre du marché global de performance : avenant n° 1 régularisation de la décomposition du prix global et forfaitaire**

**Mme GOULAY** précise que ce marché concerne la mission de contrôle technique passée dans le cadre du MGP. Le fournisseur a commis une erreur dans sa décomposition du montant global et forfaitaire qu'il convient de régulariser en passant un avenant d'un montant de 52 490 € représentant une hausse de 15,9 %. Cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres du 15 mai qui l'a validé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/06P

**Affaire 2024/03/07P : marché n° 2021SE019 : maintenance des installations de sprinklage : avenant n° 2 : intégration du parc Amplitude**

**Mme GOULAY** indique que cet avenant intègre la maintenance des installations de sprinklage du parc Amplitude. Cette intégration fait augmenter le montant forfaitaire de 9,3 % et le montant maximum de 250 000 € reste inchangé. Cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres du 15 mai qui l'a validé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/07P

**Affaire 2024/03/08P : marché n° 2022SE001 : maintenance des SSI lot 4 : avenant n° 1 : intégration des parcs Amédée St Germain îlot 9.12 et Amplitude**

**Mme GOULAY** précise que cet avenant intègre la maintenance des SSI lot 4 dans les parkings Amédée St Germain îlots 9.12 et Amplitude. Le montant forfaitaire a été augmenté de 8,79 % et la partie unitaire à bons de commande passe de 30 000 à 45 000 € représentant une hausse de 50 % du montant maximum initial. Cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres du 15 mai qui l'a validé.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/08P

**Affaire 2024/03/09P : tarifs 2024 : création d'un nouveau produit tarifaire préférentiel : précision**

**Mme GAUTHIER** indique que ce nouveau produit tarifaire préférentiel permet de bénéficier d'une réduction de 40 % sur le prix de l'abonnement pour les personnes titulaires de la carte européenne de stationnement ou carte mobilité inclusion

stationnement et c'est ce mot stationnement qu'il convient de préciser dans la délibération.

**M. ANDREOTTI** ajoute qu'il y a 3 niveaux dans la CMI. Le niveau portant sur le stationnement n'avait pas été précisé dans la délibération. Tous les titulaires de la CMI pouvaient venir réclamer ce tarif préférentiel. Seuls les titulaires de la CMI stationnement sont éligibles à cette offre.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/09P

### **Affaire 2024/03/01F : marché de travaux d'extension de la fourrière de Mérignac – 2 lots – autorisation de signature**

**Mme GOULAY** indique que les travaux d'extension sur le site de Mérignac ont fait l'objet d'une consultation sous forme d'une procédure adaptée lancée le 05/04/2024 comprenant 2 lots : un lot VRD/gros œuvre/second œuvre/aménagement urbain et un lot électricité. 4 entreprises ont déposé une offre et après analyse, il est proposé d'attribuer le lot 1 à la société SORREBA TECHNOLOGIE pour un montant global et forfaitaire de 1.376.401,40 € HT et le lot 02 à la société FAUCHE pour un montant global et forfaitaire de 198.527,66 € HT.

**M. le président** demande combien de places supplémentaires seront créées avec cette extension ?

**M. ANDREOTTI** répond 70 places.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2024/03/01F

### **Info/2024/03/01 : évolution de l'activité**

**M. ANDREOTTI** indique qu'au 30 avril 2024, la Régie enregistre une légère baisse du nombre d'abonnements par rapport au 31 décembre dernier, -142 abonnements avec un total de 9 411 abonnements. Ils sont répartis en 8 032 VL, 160 abonnements motos, 465 abonnements vélos et 750 autres types d'abonnements (autopartage, multiscartes...). Au 30 avril 2024, le nombre d'amodiés est de 1 523. Au total, METPARK enregistre 10 934 usagers sous contrat, soit 97 supplémentaires par rapport au 31 décembre dernier. Une très légère hausse en nombre total d'usagers de 0,9 %.

La fréquentation horaire sur le mois d'avril est en baisse de 3,1 % par rapport à la même période de 2023, ce qui s'explique par la fermeture de 2 parkings importants : Gambetta et Front du Médoc. Si ces 2 parkings étaient neutralisés et s'il était fait une comparaison par rapport à l'année dernière, la fréquentation serait en hausse de 2 %. Ces chiffres sont donc plutôt corrects voire plutôt bons. Sur les 4 premiers mois de l'année, il a été enregistré un peu moins de 800 000 entrées sur les parkings.

La fréquentation abonnés progresse de 4,6 % sur le mois d'avril par rapport à avril 2023 et depuis le début de l'année, il est constaté un retrait de 5,2 % suite à la fermeture de 2 parkings.

Au 30 avril 2024, les recettes horaires s'élèvent à un peu plus de 4,4 M€, soit 153 000 € de plus par rapport à la même période de l'année dernière. C'est un résultat plutôt bon alors que 2 parkings sont fermés. Les autres recettes composées des abonnements, des conventions et des amodiations s'élèvent à près de 3,5 M€. Le total des recettes sur les 4 premiers mois s'établit à près de 7,9 M€, soit 430 000 € de recettes supplémentaires, + 6 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Pour ce qui est de l'activité fourrière, le site principal a fermé depuis le 5 décembre 2024. La Régie enregistre une forte baisse d'activité par rapport à la même période de 2023. Moins de 2 000 véhicules ont été mis en fourrière depuis le début de l'année alors qu'en 2023, sur la même période, la Régie avait accueilli plus de 3 700 véhicules. Depuis l'ouverture du site principal situé au Haillan, mi-mars, une tendance de reprise de l'activité est constatée. Un nouveau tableau recense les véhicules entrés, récupérés et détruits. 78 % des enlèvements ont été réalisés sur la ville centre. 61 % des véhicules entrés sont récupérés, ce qui est une tendance qui se confirme. 4 véhicules sur 10 ne ressortent pas des sites fourrières, ce qui pose des problèmes de saturation et d'argent car les titres de recettes sont bien souvent non récupérés. Le chiffre d'affaires cumulé au 30 avril 2024 est de 400 000 € et est en forte baisse. Est également intégré dans cette information le tableau des enlèvements de fourrière par commune et par type de demandeurs.

**M. le président** fait remarquer que 823 véhicules ont été détruits depuis le début de l'année. Ce chiffre est important.

**M. CHAUSSET** demande si la Régie ressent déjà des répercussions notamment sur Victor Hugo suite à l'intervention de la société de gardiennage ?

**M. ANDREOTTI** répond que l'information n° 4 porte sur ce point. Il est constaté une diminution de la population marginale mais c'est toujours difficile en terme de dégradation de véhicules.

**M. PAPADATO** constate une augmentation de la fréquentation sur le parking Porte de Bordeaux. Il voudrait savoir comment METPARK analyse cette hausse. Sur la fourrière, l'activité repart, est-ce que l'activité sur Bordeaux est revenue à son niveau initial ? Le nouveau site du Haillan dispose d'une capacité importante de stockage. Permettra-t-il d'augmenter fortement l'activité de la fourrière ?

**Mme BORDIN-MORA** précise que sur le parking Porte de Bordeaux, il n'est pas constaté une hausse significative de la fréquentation horaire mais une augmentation du chiffre d'affaires, ce qui signifie que la durée de stationnement s'est allongée sur ce parking notamment sur le mois d'avril. Le ticket moyen est plus long.

**M. ANDREOTTI** indique que, dans les prochains mois, d'ici septembre, la souscription de 180 abonnements pour les chauffeurs de KEOLIS est prévue, ce qui améliorera le chiffre d'affaires.

**Mme BORDIN-MORA** ajoute qu'au 30 avril 2024, la fréquentation en cumul a augmenté de + 20 % sur Porte de Bordeaux et le chiffre d'affaires de 57 %, ce qui montre une augmentation de la fréquentation et de la durée de stationnement. Mais en valeur, cette augmentation représente 10 000 €.

**M. PAPADATO** demande si la Régie a des éléments pour expliquer cette augmentation ?

**M. CHAUSSET** indique que c'est peut-être dû à la fermeture du parking Front du Médoc.

**M. ANDREOTTI** répond que, suite à la fermeture du parking Front du Médoc, les clients se sont reportés sur 8 mai 45 ou sur centre commercial Mériadeck. Le parking Porte de Bordeaux est un petit parking dès qu'il y a une évolution, en pourcentage cela représente beaucoup.

**Mme AMOUROUX** indique que peut-être cette augmentation est due à la fréquentation du stade Chaban-Delmas.

**M. OSCISLAWSKI** précise que depuis 2 mois, beaucoup d'événements ont eu lieu sur ce stade qui sont hors convention UBB comme le match de rugby féminin, le match des légendes et ont eu une répercussion positive sur la fréquentation.

**M. DABADIE** ajoute que des places de stationnement le long du cimetière ont été supprimées également. Il y a 18 mois, il y avait déjà le passage en stationnement payant sur les boulevards et dans la foulée, tout le stationnement a été supprimé pour végétalisation dans le cadre de l'aménagement général des boulevards. Dès qu'il y a un événement au stade, il n'y a pas d'autre solution que de stationner dans le parking.

**M. le président** demande à ce que cette fréquentation soit regardée de près pour savoir à quelle heure les clients entrent de façon à avoir une explication qui sera peut-être multi-critères.

**M. ANDREOTTI** précise qu'après 2 mois de recul, la Régie saura si c'est une tendance conjoncturelle ou qui devient pérenne.

**Mme BORDIN-MORA** ajoute que de façon générale, sur le mois d'avril, plusieurs parkings ont eu une forte progression de leur fréquentation. L'activité a l'air de repartir. C'est plutôt positif.

**M. le président** demande la date de retour des conducteurs de KEOLIS sur Porte de Bordeaux ?

**M. DABADIE** répond que les conducteurs qui stationnaient sur le site de Lescure vont libérer l'espace et stationner sur Porte de Bordeaux en septembre.

**M. ANDREOTTI** indique que pour ce qui est l'activité de la fourrière de Bordeaux, elle a repris depuis la location du site du Haillan mais pour l'instant, elle n'est pas du même niveau d'avant fermeture du parking Front du Médoc. La semaine dernière, lors du passage de la flamme olympique, 250 véhicules ont été enlevés. Le potentiel de stockage est bien plus important que précédemment. En effet, au moins 800 véhicules peuvent être stockés sur le site du Haillan alors qu'à Front du Médoc, 400 à 500 véhicules pouvaient être entreposés. Il faut encore travailler les délais de rotation qui sont plus longs avec des véhicules plus adaptés du prestataire d'enlèvement. Potentiellement, la capacité de stockage est plus importante et donc un rendement plus important est opéré.

Sur Bordeaux, la semaine dernière, la Régie pensait que pour le passage de la flamme olympique, au moins 350 à 400 véhicules seraient enlevés. Comme doit le savoir M. PAPADATO, la police municipale de Bordeaux a déposé un préavis de grève pour 48 H le jour du passage de la flamme olympique. Certains véhicules n'ont pu être enlevés puisqu'il n'était pas possible de dresser des procès-verbaux et donc pas d'enlèvement. L'activité n'est pas encore revenue au même niveau que précédemment mais elle s'en approche. Le potentiel du terrain du Haillan est sans commune mesure avec l'ancien site et pourra répondre à de grosses demandes.

### **Info/2024/03/02 : marchés publics passés par le directeur général**

**Mme GOULAY** indique que, depuis le dernier conseil d'administration, la Régie a signé 11 marchés, 9 avenants, 208 bons de commande pour la partie stationnement et 18 pour la fourrière.

### **Info/2024/03/03 : information sur le déroulement des travaux**

**M. SEGUIN** propose de faire défiler des photos. La première porte sur le MGP dont les travaux ont bien avancé sur le parking Gambetta.

**M. le président** souhaite qu'au prochain conseil d'administration du 27 juin qui se déroulera le matin, à l'issue de cette séance, une visite du parking Gambetta soit organisée de façon à ce que les administrateurs puissent se rendre compte de l'avancée de ce chantier. Cette visite pourrait se dérouler entre 11 H 30 et midi et serait suivie d'un déjeuner.

**M. SEGUIN** précise que les infiltrations sont en cours de traitement, l'ascenseur a été déposé. Globalement, le chantier se passe bien avec une livraison prévue en fin d'année. Quelques plus-values sont attendues sur le flochage. Sur les prochains conseils d'administration, les administrateurs pourront se rendre compte de l'avancée des travaux et de la matérialisation de l'image du parking. Mi-juin, la prochaine METSTATION livrée est celle de Pey-Berland. Les études sont en train d'être finalisées pour la METSTATION de Victor Hugo et les travaux devraient commencer fin septembre pour une livraison 1<sup>er</sup> trimestre 2025 pour une capacité de 130 places.

**M. ANDREOTTI** fait remarquer qu'hier, la date de livraison était janvier 2025 et maintenant c'est le 1<sup>er</sup> trimestre.

**M. SEGUIN** répond qu'il préfère être prudent. Une présentation est faite des plans de la METSTATION de Victoire en reprenant le local existant sur le niveau -1 qui sera réaménagé avec des services pour une capacité de 54 emplacements vélos. Celle de Mérignac sera située dans le local existant au niveau -1 avec 90 emplacements vélos et des services. Ces stations ne seront pas accessibles aux vélos cargos. Elles seront livrées au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

Les travaux de peinture du parking Victoire continuent sur le niveau -1 pour une livraison fin juin. Tout sera terminé courant du mois de juillet. Les travaux de peinture se déroulent également sur le niveau -2 du parking centre commercial Mériadeck et courant juillet/août, les travaux continueront sur le niveau -1 pour libérer le plus de stationnement possible pour qu'en fin d'année, tout soit achevé.

**M. ANDREOTTI** précise que, suite aux demandes du centre commercial ainsi que de certains élus de la mairie de Bordeaux, le prestataire va travailler sur les mois de juillet et août alors qu'il comptait suspendre les travaux pendant l'été. Il est préférable de continuer les travaux pendant l'été et de condamner plus de places afin d'avoir une rentrée de septembre beaucoup plus facile à gérer.

**M. SEGUIN** indique que le guidage à la place va être installé sur ce parking. Le marché de guidage à la place vient d'être signé. Cet équipement sera installé sur centre commercial Mériadeck, Amplitude et 8 mai 45 d'ici octobre. Les façades du parking Victor Hugo ont été repeintes.

**M. ANDREOTTI** précise que 48 H après les travaux de peinture, des tags avaient déjà été réalisés.

**M. le président** indique qu'il faudra voir comment évolue la METSTATION de Mérignac, 1<sup>ère</sup> en dehors du périmètre très urbain, car il y a beaucoup de logements dans son périmètre. Son évolution pourrait donner des idées pour d'autres lieux.

**M. CHAUSSET** demande quand est-ce que sera livrée la METSTATION de Mérignac ?

**M. SEGUIN** répond 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**Mme AMOUROUX** indique qu'elle a stationné un dimanche après-midi sur le parking centre commercial Mériadeck et qu'il était impossible d'emprunter les ascenseurs car le centre est fermé. Elle a été dans l'obligation d'emprunter la trémie voitures. Elle pense qu'il y a un dysfonctionnement car il n'y avait pas non plus de signalétique et personne dans le poste de contrôle. Beaucoup de clients erraient dans ce parking car ils ne pouvaient accéder au niveau sur lequel ils avaient stationné du fait des travaux. Elle se demande si c'est lié aux travaux ou y a-t-il eu un dysfonctionnement ce dimanche-là ?

**M. ANDREOTTI** répond que les accès en dehors des heures d'ouverture du centre commercial sont très compliqués. Les ascenseurs n'appartiennent pas à la Régie. Le centre commercial refuse pendant les heures de fermeture du centre que les clients du parking transitent par ses ascenseurs ce qui induirait des contraintes de sécurité et donc de la masse salariale. Les soirs et les dimanches après-midi, les accès sont limités. La signalétique mise en place a représenté un budget de plus de 10 000 €. METPARK a réouvert des accès qui étaient à l'époque réservés à des issues de secours. Sur les niveaux 2A et 2B, la Régie a mis une signalétique plutôt convenable mais du fait des travaux, il y a peut-être eu des difficultés ; la signalétique voitures et piétons a été largement renforcée.

**Mme GAUTHIER** précise que la signalétique peut être encore renforcée mais ces sorties permettent simplement l'accès au niveau terrasse, il n'y a pas de sortie qui permet d'accéder au niveau rue, ce qui complique le cheminement piéton. Ce parking est extrêmement compliqué.

**Mme AMOUROUX** fait remarquer que pour les personnes à mobilité réduite, ces accès sont impossibles.

**M. ANDREOTTI** indique qu'il est affiché aux bornes d'entrée que lors de la fermeture du centre commercial, les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas utiliser les ascenseurs.

**Mme AMOUROUX** répond que c'est un problème de sécurité car emprunter la trémie voitures c'est dangereux.

**M. ANDREOTTI** précise que ce parking construit il y a plus de 40 ans a été englobé dans un centre commercial. Les ascenseurs fonctionnent de 8 H 15 à 21 H 30 hormis le dimanche après-midi. Le parking est complètement dépendant de ces accès. Le directeur du centre n'envisage pas de laisser libre accès aux ascenseurs quand le centre commercial est fermé.

**M. le président** fait remarquer que ce problème est d'autant plus prégnant du fait que Front du Médoc et Gambetta sont fermés. Ce parking n'a pas été conçu pour être utilisé en dehors des heures d'ouverture du centre commercial. C'est une erreur de conception.

**M. PAPADATO** souhaite aller dans le même sens que Mme AMOUROUX. Il entend la difficulté structurelle de ce parking mais il y a une réelle réflexion à avoir notamment sur les entrées piétons quand le centre commercial est fermé. Il a fait la même expérience. Il y a une nécessité pour lui de réfléchir à une signalétique supérieure pour ce parking.

**M. CHAUSSET** précise qu'il a eu la même expérience et il a noté que la Régie a souvent un défaut de signalétique qui n'est pas assez grande et visible. Il faut vraiment faire des efforts sur ce point dans la conception de la signalétique avec des grosses lettres, que les sorties soient marquées en gros. Il y a eu des améliorations mais ce n'est pas optimum. Pour un équipement ouvert 24H/24 et 7 j/7, pourquoi n'y a-t-il pas une astreinte le dimanche ?

**M. ANDREOTTI** répond que la Régie a mis en place une astreinte décisionnelle et opérationnelle 24 H/24.

**M. CHAUSSET** indique avoir appelé un dimanche METPARK et personne n'a répondu. L'usager qui a un problème le dimanche n'a pas d'interlocuteur

**M. ANDREOTTI** répond que M. CHAUSSET doit faire référence au numéro d'accueil du siège social mais un usager dans un parking peut utiliser l'interphonie qui le mettra en relation avec un opérateur du PC Victoire 24 H/24 qui lui répondra et s'il y a une difficulté, il sera en capacité de dépêcher un équipage. Dans tous les parkings, il y a des interphonies aux bornes et aux issues piétons, il suffit d'appuyer sur l'interphone pour être en lien avec un opérateur qui, selon la problématique, pourra intervenir à distance ou envoyer une équipe.

**M. CHAUSSET** précise qu'il n'y a pas de renvoi vers une astreinte si le client appelle le standard.

**M. ANDREOTTI** répond que si le client appelle le siège social un samedi après-midi, l'appel ne bascule pas sur le PC de la Victoire ou sur le téléphone du cadre ou de l'opérateur d'astreinte. Le client qui a des problèmes sur un parking a plutôt tendance à appeler via l'interphonie.

**Mme AMOUROUX** précise ne pas avoir eu ce réflexe et les autres clients non plus. Il serait approprié d'apposer une signalétique sur la vitre du PC pour indiquer aux clients qu'en cas de problème, ils peuvent se signaler à l'interphonie.

**M. ANDREOTTI** répond que sur tous les PC, une signalétique pourra être apposée donnant cette information.

**M. CHAUSSET** précise qu'il faudrait que les appels téléphoniques hors heures d'ouverture des bureaux soient renvoyés, pour les cas d'urgence, vers le PC sécurité.

**Mme TERRAZA** est surprise car il lui semble évident que les week-ends ou la nuit, les clients appellent via l'interphone. Elle l'a fait 1 ou 2 fois et elle n'a eu aucun problème. Un agent lui a répondu tout de suite. Des affichages supplémentaires peuvent être apposés mais elle pense que lorsqu'il y a un problème, il faut appuyer sur l'interphone et l'opérateur présent répond. C'est logique qu'il n'y ait personne dans les bureaux le week-end surtout quand il y a une permanence pour les usagers du parking. Elle n'a jamais eu de souci quand elle a appuyé sur l'interphone.

**M. le président** ajoute que l'interphone est la bonne solution. Lorsqu'un client rencontre un problème, il se rend en toute logique au PC mais s'il n'y a personne, il faut qu'il y ait un bouton à l'entrée du PC. Les interphones sont situés aux bornes de péage et au PC éventuellement.

**Mme AMOUROUX** précise que dans le parking centre commercial Mériadeck, il y a des fléchages pour guider vers les ascenseurs un peu partout et c'est très bien mais lorsqu'ils ne sont pas accessibles, il faudrait préciser que les ascenseurs ne sont pas accessibles la nuit et le dimanche après-midi.

**M. ANDREOTTI** répond que ces informations sont précisées à l'entrée du parking. Suite à la remarque de M. ESCOTS, un affichage précise ces modalités notamment pour les personnes à mobilité réduite. Si trop de signalétique est apposée, elle n'est plus visible. Sur les bornes d'entrée, il y a de la signalétique pour les voitures, pour les piétons, pour le produit tarifaire du centre commercial avec la gratuité... Il y a tellement d'affichage, qu'elle n'est plus visible. La Régie doit encore s'améliorer sur la signalétique sur certains parkings. Il retient la proposition d'apposer une signalétique sur le PC en précisant qu'en cas de problème, le client peut prendre contact avec l'opérateur via les interphones et d'agrandir la signalétique de manière à ce qu'elle soit plus visible.

### **Info/2024/03/04 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings**

**M. ANDREOTTI** indique que la Régie a signé un contrat mi-avril avec une société de gardiennage et suite à cela, il est constaté une diminution de la présence de la population marginale, - 30 %, qui serait relocalisée chez les concurrents qui ont constaté une augmentation de leur présence. METPARK rencontre d'énormes problèmes dus aux casses de véhicules qui sont quasiment quotidiens dans des parkings avec du personnel présent ou non. La Régie s'était engagée auprès de M. le maire de Bordeaux sur la période d'avril à juin d'implanter dans les principaux parkings le plus de présence physique dans les PC 24H/24 comme sur Victoire, Pey-Berland, Victor Hugo, St Jean et centre commercial Mériadeck (pendant les heures d'ouverture du centre). Malheureusement, les casses de véhicules continuent même dans ces parkings.

**M. OSCISLAWSKI** précise que les parkings sont devenus des lieux de vie pour les marginaux. Depuis le début de l'année, 750 signalements ont été faits par les équipes de la Régie soit autant d'interventions et plus de 150 véhicules cassés, ce qui est un chiffre important sur 4 mois. Depuis 1 mois, une société de sécurité est en charge des parkings du centre-ville et a pour mission de les sécuriser pour accueillir de manière correcte les clients ainsi que l'ensemble des collaborateurs de la Régie qui se mettaient en danger depuis des mois face à une population ingérable.

Cette société intervient toutes les nuits sur les 5 principaux parkings. Après un premier mois, le résultat est plutôt positif avec une baisse de signalement de marginaux de 35 %. Il précise que ce taux est bien supérieur la nuit comme sur Victoire où la semaine dernière, il n'y avait aucun marginal, ce qui n'empêche pas d'avoir des casses de véhicules. 2 opérations importantes ont été menées par cette société avec un renfort de plusieurs agents pour intensifier et faire comprendre aux marginaux qu'il n'était plus possible de venir dans les parkings pour dormir, se droguer, s'alcooliser, ou autre. Ces opérations ont été très fortes car en face, la population très agressive attendait les agents de sécurité qui se sont fait attaquer à coup de bombe lacrymogène, jet d'ammoniaque, avec les chiens également. Ces opérations ont donné lieu à des « batailles rangées » dans les parkings pendant quelques semaines. L'intervention de cette société est positive. Il faudra voir avec le temps si cette baisse est maintenue voire s'accroît. Il y a un léger mieux pour les casses de véhicules malgré des casses d'envergure notamment sur Grands Hommes où un individu a cassé une vingtaine de voitures sur une seule nuit. Les équipes de METPARK sont intervenues et ont pu mettre fin à ces agissements et ont eu des grosses difficultés à faire intervenir les services de la Police Nationale puisqu'ils ont attendu près de 5 H avant qu'ils ne se déplacent. Cette casse de véhicules méritait une intervention beaucoup plus rapide.

A la suite de ces dégradations, une pétition a été mise en ligne et des affiches ont été apposées dans le parking par les résidents, ce qui donne une image dégradée pour la Régie.

**M. ANDREOTTI** précise que cet individu était sous stupéfiant et en pleine démence. Les collaborateurs de METPARK l'ont géré pendant 5 H dans le parking. Ils ont dû trouver le temps très long. Il a fini par être interpellé puis est passé en comparution immédiate et a écopé de 5 mois d'emprisonnement ferme.

**M. OSCISLAWSKI** indique que sur le parking Alsace Lorraine, des espaces qui n'appartiennent pas à la Régie sont squattés et créent aujourd'hui des soucis comme des départs de feu, des casses dans le parking et donc des frais supplémentaires pour METPARK. Sur Pey-Berland, un nouveau squat est arrivé et sur Victoire, plusieurs casses de véhicules ont eu lieu. Les rondes ont été intensifiées sur ce parc y compris sur CCM. Les marginaux qui quittent les parkings où il y a de la sécurité se rendent sur les autres où il y a moins de sécurité.

**M. le président** pense que, suite à la réunion avec le maire de Bordeaux, un certain nombre d'engagements qui avaient été pris sont tenus dont la contractualisation avec une société de gardiennage qui met à disposition des équipes cynophiles et de sécurité dans un certain nombre de parkings. M. le directeur de cabinet du préfet avait assuré que la Police Nationale serait beaucoup plus présente et c'est le cas ainsi que la police municipale. Globalement, les engagements pris sont tenus. Après un mois de recul, les chiffres baissent mais il faut attendre la fin du mois de juin pour avoir plus de recul. La population marginale sur la ville de Bordeaux au-delà des parkings est une véritable difficulté puisque les concurrents subissent la même

chose que la Régie et vont être amenés à prendre les mêmes mesures. La saison devrait devenir meilleure et il y aura un départ vers des lieux plus touristiques. Aujourd'hui, il y a quand même des résultats mais là où ils sont moins visibles, c'est sur le nombre de voitures cassées. Cela pénalise l'image de la Régie car les clients le voient, il y a du verre par terre, ce qui génère un sentiment d'insécurité dans les parkings qui n'est pas pour l'instant notable dans les chiffres de fréquentation mais attention, il faudra regarder cela de près à la fin de cette année. Il faut continuer cette expérimentation mise en place. La Régie en tirera toutes les conclusions.

Si quelqu'un pense qu'il y aura 0 incident, il ne faut pas y croire mais si on peut arriver à - 50, - 60 % de baisse, METPARK aura fait un immense pas en avant. La société de gardiennage fait évacuer manu militari ces marginaux mais il y a quand même des casses de voiture. Cela prouve qu'il n'y a pas que des marginaux qui font des casses mais certainement des petits groupes non marginaux qui ont trouvé le filon. Il faut faire passer le message aux clients de ne rien laisser d'apparent dans les véhicules. Il tient à remercier M. le directeur général ainsi que tous les services pour cette mise en œuvre sur laquelle la Régie s'était engagée et de suivre cela de près. Les agents doivent être soulagés d'être secondés par une société spécialisée qui n'a pas les mêmes méthodes. Un point sera fait dans quelques semaines pour voir quelle décision devra être prise. Il rappelle que cette prestation coûte 500 000 €, que la fourrière coûte également de l'argent. Des arbitrages devront être certainement pris. La sécurité a un prix et cela va se ressentir sur le compte administratif.

**M. LEVY** fait remarquer qu'il fallait le faire quand même.

**M. le président** répond que le conseil d'administration a voté à l'unanimité ces mesures.

**M. LEVY** ajoute qu'il est constaté des améliorations. Le personnel est plus en sécurité et les clients sont rassurés.

**M. DUBOS** revient sur le dysfonctionnement constaté car il a été précisé que les forces de l'ordre ont mis 5 H pour se rendre sur le parking, ce qui paraît complètement anormal. Il pense que c'est un point à relever. Suite à la réunion avec le maire de Bordeaux et les représentants du préfet, c'est un sujet qui mériterait d'être remonté pour éviter que ce dysfonctionnement complètement anormal se reproduise.

**M. ANDREOTTI** répond qu'il a fait remonter ce sujet dès le lendemain matin au directeur de cabinet du préfet.

**M. le président** précise qu'une relation se construit, chaque partie a besoin d'apprendre à se connaître et à fonctionner. Il y a des améliorations mais il y aura encore des dysfonctionnements. Les forces de police qu'elles soient municipale ou nationale sont sur tous les fronts. Il considère également que ce dysfonctionnement n'est pas acceptable mais cela peut encore arriver car les forces de l'ordre sont en grande tension et il craint que cela ne s'aggrave dans les semaines à venir au moins jusqu'à la fin du mois d'août.

## Info/2024/03/05 : présentation du plan d'actions du DUERP

**M. ANDREOTTI** indique que ce sujet très important notamment pour les salariés a abouti après de nombreux mois de travail réalisé par un cabinet externe qui est venu auditer et surtout par 3 salariés qui composent le groupe de travail dont un salarié de terrain, le responsable unique de sécurité et une représentante du service RH, Véronique ENOUS ici présente. Ce groupe de travail va faire vivre ce DUERP, l'idée est d'éliminer les sujets qui aujourd'hui posent problème. Il souhaite remercier le groupe de travail et notamment Véronique pour l'énorme travail effectué ces derniers mois. Il est très satisfait du travail réalisé.

**Mme ENOUS** précise qu'il s'agit bien d'un travail collaboratif. Le groupe de travail a mis en place, après la construction du document unique de prévention des risques qui avait été présenté en conseil d'administration en janvier 2023, une commission de travail pour élaborer le plan d'actions consécutif à ce document unique. Le plan d'actions a été bâti conjointement avec Lucien LEVEAU, responsable unique de la sécurité, et Thomas LAUTRETTE un représentant du CSE. Le document unique vit et se met à jour chaque année avec un plan d'actions pour limiter les risques et les prévenir au maximum. Ensuite, un bilan est fait. A partir de ce bilan et des remontées des risques, ce plan d'actions va évoluer. Les risques en entreprise ne sont jamais éliminés mais limités au maximum. Le but est de prévenir les nouveaux risques liés au nouveau contexte de travail.

A fin mai 2024, ce premier plan d'actions est terminé. Les premières actions vont être menées d'ici fin juin et ceci jusqu'à la fin de l'année. A l'issue de la construction du document unique, 361 risques ont été recensés pour 20 unités de travail identifiées à la Régie. Le nombre d'actions à mettre en œuvre est de 361 mais en réalité, c'est 47 actions différentes qui doivent être mises en œuvre. Si ces 47 actions sont traitées, la Régie agit sur tous les risques. Ces actions sont divisées en familles de risques qui sont au nombre de 12 parmi lesquelles, des mesures de formation, de sensibilisation, des équipements individuels à acheter. Sur ces 361 actions, il y a 149 actions dites prioritaires c'est-à-dire sur lesquelles METPARK doit agir en premier lieu du fait d'une récurrence qui nécessite d'agir vite pour prévenir le risque. Parmi les actions à réaliser, il y a la mise en place d'équipements, de matériel, d'équipements de protection individuelle, la mise en place de procédures, consignes, modes opératoires, la formation/sensibilisation des agents. Si les formations ciblées sont mises en place, METPARK agira sur la majeure partie des risques en menant des actions ciblées sur 4 familles de risques.

Pour ce qui est du nombre de risques par unité de travail, les équipes les plus concernées par les risques professionnels sont les opérateurs sur le terrain comme les opérateurs de sécurité incendie jour et nuit, les opérateurs de stationnement, les responsables et les chefs de parc et les techniciens de propreté. C'est réellement sur le terrain qu'il va falloir agir en premier lieu.

**M. ANDREOTTI** précise que ce rapport a déjà été présenté en CSE il y a 1 mois.

## Info/2024/03/06 : bilan et actualisation du schéma directeur informatique 2023-2026

**M. VERZEROLI** indique que le schéma directeur informatique de la Régie a été validé par le conseil d'administration en 2023. Il propose de faire un point de passage après 1 an d'activité. Le schéma directeur permet de mettre en place un cap clair avec des objectifs identifiés. Il repose sur 3 grands programmes :

- l'informatique pour les usagers et le développement de l'activité commerciale,
- la modernisation et l'amélioration de la sécurité des infrastructures,
- l'infrastructure nécessaire pour un fonctionnement optimisé dans les meilleures conditions possibles.

Le numérique au service des usagers demande un travail en collaboration avec le service communication et l'ensemble des services. Une application est déjà disponible qui permet de bénéficier d'une aide à la navigation pour voir notamment combien de places sont disponibles, la possibilité d'être radioguidé vers le parking et d'avoir des fonctionnalités dites de confort comme le calcul du prix, le fait de pouvoir stocker le n° de sa place pour pouvoir se retrouver. Cette phase 1 a été développée avec le service communication. Les retours sont positifs. 2 phases restent à développer. En 2024, METPARK cherche à interfacier le système actuel avec les équipes techniques pour que le système de péage puisse dialoguer avec une application. En 2025, l'objectif est de pouvoir faire du téléphone une télécommande des parkings pour pouvoir consommer de l'horaire et avoir un suivi de consommation et pourquoi pas, être en mesure de souscrire des abonnements. Le service informatique accompagne le service communication dans sa réflexion de digitalisation du parcours usager avec l'objectif de permettre aux clients de tout faire en ligne que ce soit la réservation d'une place, la souscription d'un contrat ou des échanges avec la Régie.

Des ateliers ont été organisés, METPARK est dans une phase plus technique pour un parcours digitalisé en 2025 qui va se traduire par du e-commerce et l'interdépendance entre les systèmes de la Régie et l'application mobile.

Le 2<sup>ème</sup> objectif est la modernisation des infrastructures et leur sécurisation. Aujourd'hui, la salle informatique se situe au siège ce qui représente un niveau de risque assez important du fait notamment des aléas électriques. Cette salle informatique va être externalisée dans 2 data centers pour avoir un niveau de performance beaucoup plus élevé. Le réseau va être uniformisé. Mi-juin, 2 marchés importants pour l'infrastructure informatique vont être lancés dont un marché de refonte de l'infrastructure et un marché de refonte du réseau. L'infrastructure sera hébergée dans 2 data centers girondins. Cela permettra d'avoir une meilleure disponibilité. Un sanctuaire data est prévu en cas d'attaque pour sanctuariser les données et être en mesure de repartir sur un serveur en moins de 8 H pour pouvoir palier aux risques cyber. Les parkings fonctionnant 7j/7 et 24H/24, le but est d'être le plus résilient possible et avoir ce fonctionnement. La disponibilité est l'élément stratégique le plus important au sein de l'IT METPARK.

La Régie est aussi contrainte par la sécurité et un objectif ambitieux a été fixé à l'horizon 2026 d'être ISO 27001. Cela obligera à être structuré en terme de sécurité et préparer l'arrivée de NIS2, réglementation européenne en terme de cyber. METPARK a de forte chance d'être éligible puisque les fonctions publiques territoriales le seront. Les activités liées à l'automobile le seront aussi. Il y aura des référentiels de sécurité

à respecter et demain l'informatique va devenir comme le monde de la finance avec des contraintes, des règles et des amendes lorsque celles-ci ne seront pas respectées car les entreprises sont interdépendantes et s'il y a une « brebis galeuse » cela peut poser problème à d'autres structures. La sécurité IT est un sujet qui va prendre dans les années à venir une allure plus vive. En raison de l'actualité internationale et des JO, une campagne de sécurisation des systèmes a été menée. En milieu d'année, des tests ont été réalisés et il a été relevé 4 vulnérabilités faibles qui ont été corrigées. Le niveau de sécurité du site internet a été augmenté ainsi que le niveau de sécurité avec une mise à jour de tous les pare feux. Le service essaie d'être le plus vigilant possible pour être performant en cas d'une attaque. Si tel était le cas, le but est d'être le plus résilient possible et pouvoir redémarrer.

Tous les services de la Régie ont des projets de changement de logiciel ou d'innovation, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Quelques projets ont été réalisés en 2023 comme la solution électronique, la refonte des infrastructures réseaux dans tous les parcs en changeant toutes les baies et les câblages pour arriver à avoir une structure plus cohérente, la mise en place d'un système de sauvegarde pour les données locales, la migration vers office 365 pour apporter plus d'outils aux collaborateurs, la virtualisation des serveurs péages. Pour 2024, il est prévu la mise à jour de la solution de gestion des abonnés, le remplacement d'Easy Quorum pour rendre l'organisation des CA plus fluides, etc. 3 grands programmes, de nombreux projets et un objectif à 2026 plutôt ambitieux que ce soit au niveau infrastructures, pour les usagers ou pour les services internes.

**M. ANDREOTTI** précise que Pascal a énormément apporté depuis son arrivée à la Régie il y a 2 ans. Il a structuré le service informatique et surtout a une vision stratégique et globale intéressante et d'envergure. Une nouvelle collaboratrice a été embauchée il y a quelques jours qui va venir l'aider dans la mise à jour de ce schéma directeur.

**M. VERZEROLI** indique qu'a été recrutée il y a quelques jours Emma LEGRAS qui va apporter de l'organisation, de l'enthousiasme et du suivi. Elle a pour fonction cheffe de projet IT/OT car à METPARK il y a de l'informatique bureautique mais également de l'informatique industrielle dans les parkings. Emma aura la charge d'organiser, de partager et de faire avancer les projets pour qu'ils soient livrés en temps et en heure si possible.

**M. le président** fait remarquer qu'il y a une nette différence car auparavant l'informatique n'était pas le sujet sur lequel la Régie était le plus performant. Un plan 2023-2026 accompagnera les évolutions nécessaires. C'est absolument important pour tout le monde.

### **Info/2024/03/07 : campagne de communication METSTATION**

**M. ANDREOTTI** précise que les élus de cette instance vont avoir la primeur de la future campagne de communication qui sera menée le mois prochain dans la ville de Bordeaux.

**Mme GAUTHIER** indique que METPARK va ouvrir la 2<sup>ème</sup> METSTATION au mois de juin à Pey-Berland et il est nécessaire de communiquer largement sur ce nouveau service. Cette campagne de communication a un double objectif : la notoriété car les METSTATION sont peu connus des bordelais et le développement des ventes et des contrats d'abonnement. Cette campagne est déclinée sur 4 visuels pour cibler

les usagers de toutes les mobilités douces comme les vélos cargos, les trottinettes, les vélos VTT et électriques. Le message que la Régie souhaite faire passer sur les METSTATION est la tranquillité, la sécurité, la sérénité, le prix car 45 € par an pour l'ensemble du réseau c'est très attractif et autant le faire savoir. Il suffira de scanner le QR code pour pouvoir s'abonner rapidement.

Le dispositif de communication, c'est-à-dire le plan média, prévoit 93 faces sur Bordeaux pendant 2 semaines ce qui devrait toucher à peu près 500 000 personnes, des écrans digitaux et notamment ceux du centre commercial Mériadeck et 2 écrans sur la Promenade Ste Catherine sur lesquels des vidéos de 10 secondes seront diffusées toutes les minutes pendant 3 semaines, ce qui donnera une belle visibilité. La campagne sera diffusée sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram, YouTube avec différents formats pendant 3 mois. L'intérêt des réseaux sociaux permet de cibler très précisément les personnes d'un point de vue géolocalisation, intérêt,... Cette campagne d'affichage sera accompagnée d'une campagne de street marketing avec 2 actions dont une distribution dans Bordeaux par 4 animateurs de couvre-selle. Sur tous les vélos stationnés dans les rues, ces couvre-selles y seront déposés avec l'information METSTATION avec le QR code qui permet de s'abonner. Un vélo électrique conduit par un animateur avec un écran et de l'affichage latéral tournera dans la ville.

**M. PAPADATO** indique que la campagne de communication est très jolie et très percutante mais il n'est pas mentionné que le fait d'être abonné permet d'avoir accès à toutes les METSTATION. Il trouve que c'est un élément qui manque dans cette campagne de communication. Des futurs clients pourraient se poser la question.

**Mme GAUTHIER** répond que beaucoup d'informations doivent être données sur une affiche. Cette information est précisée avec le QR code qui ouvre une page d'information complémentaire. Au mois de juin, seules 2 METSTATION seront ouvertes.

**M. ANDREOTTI** précise qu'il est inscrit en plus petit sur les affiches stationnement à Mériadeck, à Pey-Berland et à 15 autres METSTATION à venir. Il partage la remarque de M. PAPADATO. L'une des plus-values les plus intéressantes de l'offre est le maillage qu'offriront les METSTATION demain sur Bordeaux. Avec un seul abonnement, l'abonné rentrera partout à Bordeaux, au Bouscat, à Mérignac, à Pessac. En juin, seulement 2 METSTATION seront ouvertes mais il faudra dans les mois qui viennent insister sur ce point.

**Mme GAUTHIER** indique que mi-2025, un point sera fait sur le déploiement des METSTATION et surtout celles qui seront déployées sur la Métropole et pas seulement sur Bordeaux et cela nécessitera une campagne de communication plus large et cet argument sera mis en avant.

**M. ANDREOTTI** précise qu'à ce jour, METPARK gère 17 locaux vélos et tous ces espaces dans les 2 à 3 prochaines années seront transformés en METSTATION dont 4 vont ouvrir cette année. Fin 2024 début 2025, une METSTATION ouvrira en dehors de Bordeaux puisque celle de Mérignac est prévue 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

**Mme AMOUROUX** demande si le plan média prévoit du relais dans la presse locale ? Les visuels sont très beaux.

**Mme GAUTHIER** répond que la presse a beaucoup traité ce sujet lors de l'inauguration de la METSTATION de 8 mai 45 le 14 février dernier. METPARK a fait le choix d'acheter de la visibilité plutôt en digital sur les réseaux sociaux. Avec l'inauguration, la Régie a eu beaucoup de retombées médiatiques.

**M. le président** ajoute que cela n'est pas terminé car la SNCF est intéressée par le concept. Dans un premier temps, le fait de ne pas spécifier le tarif puisqu'il n'y a que 2 METSTATION, cela n'est pas très gênant mais il est vrai que dans les campagnes à venir, il faudra mettre en avant ce tarif car une seule carte permet de se garer partout. L'outil existe et il va se développer. METPARK est le bras armé de Bordeaux Métropole qui mène des campagnes d'affichage notamment sur ses stations de tram. Il ne faut pas hésiter à se servir de ces canaux et à se rapprocher du service communication de la Métropole. Ce dispositif est gratuit. Chaque élu peut partager sur les réseaux sociaux. Bravo la campagne est très jolie. L'idée des couvre-selles est intéressante.

**Mme GAUTHIER** répond que cela est prévu.

**M. le président** indique que le prochain conseil d'administration se déroulera en matinée ce qui permettra au personnel de gérer cette instance dans la journée et non pas après la journée de travail.

**M. ANDREOTTI** précise qu'Aurélié LALY, fonctionnaire en détachement, quitte ses fonctions au sein de la Régie après 5 ans car elle a décidé de réintégrer sa maison mère qu'est la ville de Bordeaux. Il remercie Aurélié pour tout ce qu'elle a fait pendant 5 ans.

Fin de la séance à 18 H 40.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CD', written over a horizontal line.

**Christophe DUPRAT**

